

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE**

**« SOMOCER »**

**S.A AU CAPITAL DE 40.656.000 DINARS**

**SIÈGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE**

**I.U : 039247 D**

**CNSS: 106178-60**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société SOMOCER sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le Vendredi 26 Juin 2020 à 10h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019,
9. Désignation de deux administrateurs indépendants
10. Renouvellement du mandat des Co-commissaire aux comptes.
11. Lecture et approbation des rapports de gestion du Groupe relatif à l'exercice 2019 et lecture des rapports des Co-commissaire aux comptes;
12. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
13. Questions diverses,
14. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SOMOCER

**Le Conseil d'Administration**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE  
« SOMOCER »**

**SA au capital de 40.656.000Dinars**

**Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremndine-Monastir -Tunisie**

**Projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le vendredi 26/06/2020 à 10H 30 mn**

**Projet de la 1<sup>ère</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 2<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 3<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 257 992,371 dinars.

**Projet de la 4<sup>ème</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2019</b>	<b>3 257 992,371</b>
<b>(+) Résultats reportés</b>	<b>6 551 485,782</b>
<b>Base de calcul de la réserve légale</b>	<b>9 809 478,153</b>
<b>(-) Réserves légales (5%)</b>	<b>0</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>9 809 478,153</b>
<b>Affectation Fond social</b>	<b>250 000,000</b>
<b>Bénéfice disponible</b>	<b>9 559 478,153</b>
<b>Résultat à reporter</b>	<b>9 559 478,153</b>

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale fixe à ..... dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2019 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 7<sup>ème</sup> résolution :**

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper et le Cabinet GRG Audit », l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler/ nommer le mandat de:

1/La société

2/La Société

Et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 8<sup>ème</sup> résolution :**

Conformément à l'article 190 Bis de code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire décide de désigner .....et .....administrateurs indépendants des actionnaires et ce, pour une période de trois années, 2020, 2021, 2022 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2022.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 9<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2019, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 10<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 914 689,000 dinars.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 11<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à.....*